



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.12
8 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 8 a) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz
à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

**Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet
de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris connaissance avec intérêt du rapport du secrétariat sur les activités relatives à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)¹.
2. Le SBSTA a relevé que les activités menées au titre de l'examen, qui comprenaient des examens des différents inventaires et le programme de formation des experts chargés de l'examen, ainsi que les travaux portant sur le système d'information sur les GES, notamment relatifs au logiciel de notification du CRF développé par le secrétariat, continuaient à améliorer l'efficacité et l'efficacité du processus d'examen et des travaux des experts chargés de l'examen, la qualité des inventaires des Parties visées à l'annexe I et la fiabilité des informations communiquées à la Conférence des Parties.
3. Le SBSTA a réaffirmé l'importance des réunions des examinateurs principaux et a prié le secrétariat de continuer à les organiser. Il a engagé les Parties qui étaient en mesure de le faire d'assurer un financement approprié de cette activité.
4. Le SBSTA a reconnu que les Parties et les experts, soutenus par le secrétariat, avaient déployé des efforts louables, qui avaient permis de réaliser 40 examens en 2007, dont 36 examens dans les pays, et de publier les rapports d'examen correspondants dans les délais fixés². Cependant, il a relevé que

¹ FCCC/SBSTA/2007/INF.4.

² Directives FCCC pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

le processus d'examen devait encore être amélioré, en particulier grâce à la participation d'un nombre plus élevé d'experts bien formés et à un soutien accru du secrétariat pour continuer de mener à bien les procédures d'examen établies par les directives FCCC pour l'examen technique².

5. Le SBSTA a pris acte des problèmes mentionnés dans le rapport visé au paragraphe 1 ci-dessus, en particulier de retards dans l'établissement des rapports finals, de la disponibilité d'un nombre insuffisant d'experts, ce qui obligeait certains experts à participer à plusieurs examens, et de l'insuffisance des fonds, qui ne permettait pas de continuer à améliorer la formation de nouveaux experts chargés de l'examen.

6. Le SBSTA a relevé que plusieurs Parties n'avaient pas désigné d'experts pour le fichier d'experts et qu'un certain nombre d'experts désignés ne participaient pas aux examens³, ce qui avait contribué aux problèmes mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus. Le SBSTA a vivement encouragé ces Parties à désigner des experts en vue de leur inscription au fichier d'experts et, à cette fin, les a invités à mettre à jour, au moins une fois par an, le fichier d'experts en désignant de nouveaux experts lorsque cela était nécessaire et en faisant supprimer du fichier le nom d'experts qui n'étaient plus disponibles. Le SBSTA a également engagé les Parties à faire en sorte que les experts désignés en vue de leur inscription au fichier d'experts participent au programme de formation et, pour autant qu'ils aient reçu la formation obligatoire, qu'ils soient disponibles pour participer au processus d'examen.

7. Le SBSTA a également relevé l'importance du programme de formation pour les nouveaux experts pour les examens d'inventaires de GES au titre de la Convention. Il a prié le secrétariat d'actualiser le programme de formation pour tenir compte d'évolutions méthodologiques en matière d'inventaires de GES et de l'expérience acquise au cours du processus d'examen, et de continuer dès que possible à assurer la formation d'experts désignés en vue de leur inscription au fichier, sous réserve que des ressources soient disponibles. Il a vivement engagé les Parties qui étaient en mesure de le faire à fournir les fonds nécessaires pour le programme de formation.

8. Le SBSTA a prié le secrétariat de poursuivre le développement et la maintenance des outils logiciels nécessaires pour la communication et l'examen d'informations relatives aux gaz à effet de serre, y compris le logiciel de notification du CRF, et d'organiser en 2008 une réunion des utilisations de ce logiciel en vue de fixer des priorités en vue de son amélioration, afin de tenir compte des expériences des utilisateurs, sous réserve de la disponibilité de ressources. Le SBSTA a encouragé les Parties qui étaient en mesure de le faire d'assurer un financement approprié de ces activités.

9. Le SBSTA a réaffirmé la nécessité de poursuivre l'analyse de l'efficacité du processus d'examen pour donner suite à la décision 12/CP.9 et aux conclusions tirées par le SBSTA à sa vingt-quatrième session⁴.

10. Par ailleurs, le SBSTA a noté avec préoccupation l'important volume de travail qu'imposeraient en 2008 les examens des communications nationales, les examens des inventaires de GES soumis en 2007 qui avaient été reprogrammés et les examens à venir des inventaires qui seraient soumis en 2008. Cela représenterait pour les Parties, les experts participant aux examens et le secrétariat, une lourde charge et des dépenses importantes.

11. Le SBSTA a également relevé que, conformément aux conclusions de la Conférence des Parties à sa douzième session, il était nécessaire de continuer à faire preuve de souplesse en ce qui concerne le calendrier des activités d'examen pour les inventaires soumis en 2007 et que, dans le cas des Parties pour

³ Voir tableau 1 dans le document FCCC/SBSTA/2007/INF.4 pour une liste des Parties qui ont désigné des experts en vue des examens réalisés en 2007.

⁴ Voir document FCCC/SBSTA/2006/5, par. 95.

lesquelles un examen dans le pays des inventaires de 2006 était mené en 2007, il faudrait réaliser l'examen de l'inventaire de 2007 en même temps que celui de l'inventaire de 2008, en accordant une attention plus particulière à ce dernier. Le SBSTA a prié les examinateurs principaux de se pencher sur cette question lors de leur prochaine réunion et a formulé des recommandations sur la façon d'assurer cette souplesse.
